



SOCIÉTÉ DES ALUMNI
DIPLOMÉS ET AMIS DE
L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
www.unine.ch/alumni-ne

CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE NEUCHÂTELOISE

**Texte paru dans « UNIVERSITE – NEUCHATEL – INFORMATIONS »
Numéro spécial avril 1990**

L'idée d'associer l'ensemble des citoyens au développement et au progrès de la haute culture universitaire, et d'assurer ainsi à l'État une collaboration nécessaire dans ce domaine important de son activité, est de date ancienne en Suisse.

C'est à Bâle que revient l'honneur de l'avoir pour la première fois compris et réalisé en fondant le 17 septembre 1835 la Société Académique de Bâle. Cinquante ans s'écoulèrent avant que l'exemple de cette ville ait trouvé des imitateurs en Suisse. En 1883, à Zürich et en 1884 à Berne, dans ces deux villes, à l'occasion du cinquantenaire de leur université, furent jetées les bases de leur société académique. Puis ce fut le tour des universités de la Suisse romande : en 1888 à Genève, en 1890 à Lausanne et en 1891 à Fribourg.

Neuchâtel, de son côté, ne demeurait pas en arrière : en 1886, M. John Clerc, appelé au Conseil d'Etat à prendre en main le Département de l'instruction publique, constatait que l'Académie n'était pas populaire dans le canton : il existait, à son égard, des préventions auxquelles la politique n'était pas étrangère. Les gens cultivés ne lui témoignaient qu'une sympathie mélangée, les classes populaires paraissaient l'ignorer. Après un quart de siècle d'existence, l'Académie n'avait pas conquis droit de cité dans notre pays. D'autre part, l'Etat, dont les charges augmentaient de jour en jour, ne pouvait consacrer qu'une part relativement modeste dans son budget à l'enseignement supérieur. Préoccupé de cet état de choses, le nouveau directeur de l'Instruction publique, frappé de la situation florissante des Sociétés Académiques de Bâle et de Zürich, se demanda si la création d'une société analogue dans notre canton ne réaliserait pas le but désiré.

Encouragé dans son projet par quelques personnes dont l'intérêt pour les études supérieures lui était connu, il présida en avril 1889 un comité d'initiative, composé de 76 personnes choisies dans tous les districts du canton, qui lançait un appel en faveur de la constitution d'une société académique cantonale, dans le but de faire coopérer l'initiative privée avec celle de l'Etat au développement de l'Académie et du Gymnase cantonal. Si un des objectifs était de trouver de nouvelles ressources pour créer de nouvelles chaires et de nouveaux enseignements ou acquérir des instruments et appareils scientifiques, le but à atteindre ne devait pas être exclusivement pratique et matériel : « ce n'est pas seulement une association de capitaux que nous voulons, c'est aussi et surtout une société ayant à cœur le développement des hautes

études, s'occupant des questions qui touchent à l'enseignement supérieur, préoccupée de continuer à Neuchâtel son renom scientifique et littéraire, car sans être parmi les plus célèbres, le nom de Neuchâtel fait cependant assez bonne figure dans le monde ».

Cet appel rencontra l'accueil de 182 personnes, ce qui était un succès. La séance constitutionnelle eut lieu le 15 octobre 1889, jour de l'inauguration de l'Année académique et de l'installation d'un nouveau recteur. M. John Clerc fut appelé à la présidence d'un comité de neuf membres.

A l'enthousiasme des débuts succédèrent des difficultés. D'une part, l'intensité des luttes politiques de l'époque, dont les échos se répercutaient jusque dans les régions sereines de la science, a amené beaucoup de ceux auxquels ne convenaient ni le régime politique, ni les hommes au pouvoir alors, de refuser à la société toute sympathie : plusieurs retirèrent l'adhésion primitivement donnée. D'autre part, – caractéristique que l'on rencontre tout au long de l'histoire de la société – l'insuffisance de ses ressources paralysait son activité.

Le comité eut ensuite, à plusieurs reprises, à relever les succès relatifs d'appels au public en vue de gagner de nouvelles recrues, contrastés par les difficultés pratiques qui l'amènèrent à poser même la question de l'existence de la société.

Au cours de son histoire, et sans entrer dans les détails, la société prit un certain nombre d'initiatives heureuses, correspondant à l'esprit du moment : à partir de 1904, elle publia chaque année un rapport de gestion suivi de la liste de ses membres, à chacun des quels un exemplaire fut adressé. Puis, de 1910 à 1951, elle organisa régulièrement des conférences publiques, avec entrée gratuite pour ses membres, et faisant souvent appel à des conférenciers du dehors. De 1950 à 1966, elle publiait un bulletin. Depuis 1970, les membres de la société reçoivent les Annales de l'Université.

* * *

A s'en tenir à la liste des statuts, dont la dernière version date de 1912 (une révision statutaire est proposée à l'Assemblée générale du 19 avril 1990) « la Société Académique Neuchâteloise se propose de travailler au progrès des Hautes Etudes dans le canton et plus spécialement au développement de l'Université en subventionnant, entre autres, les enseignements et les collections scientifiques déjà existants, en fournissant au besoin les moyens d'en créer de nouveaux, ou d'assurer une situation pécuniaire supérieure à celle fixée par la loi, soit aux professeurs déjà en fonction, soit à ceux dont on jugerait l'appel avantageux ou encore en s'intéressant financièrement à des travaux et à des recherches littéraires ou scientifiques dont notre établissement des Hautes Etudes pourrait tirer profit. ».

Ces buts, de même que les méthodes de la société, ont bien sûr été adaptés aux changements de l'Université elle-même. Dans la limite de ses modestes moyens, la Société Académique a visé surtout le dernier des objectifs statutaires, considérant n'avoir pas à attribuer de crédits pour des activités normalement à la charge du budget de l'Université. Elle a ainsi soutenu de nombreux travaux de recherche et permis l'organisation de congrès. Elle a facilité à des étudiants, assistants et professeurs des voyages d'études qui ont rendu possibles leurs travaux. Elle a contribué à l'impression d'une série de mémoires et mélanges, généralement œuvres collectives. Ces allocations modestes ne sont souvent que subsidiaires, complétant des moyens

venus d'ailleurs. Mais souvent aussi, un tel complément est indispensable à la réalisation d'un projet.

La Société Académique doit aussi gérer des donations dont l'affectation spécifique a généralement été déterminée par les fondateurs.

Le prix de la Société Académique doit récompenser les meilleurs travaux présentés lors d'un concours par des étudiants immatriculés, au cours de leurs quatre premiers semestres d'études.

Le Fonds Louis Bourguet porte le nom du savant archéologue qui, au XVIIIème siècle, fut le créateur des Etudes supérieures en Pays neuchâtelois. Créé en 1932, sur l'initiative de M. Georges Méautis, professeur à la Faculté des lettres et doté de Fr. 3'000.-- par un généreux anonyme, montant complété par la suite, il est destiné à permettre à un licencié en lettres classiques de l'Université de Neuchâtel un voyage à Athènes ou à Rome.

En 1961, un don anonyme de Fr. 10'000.-- était à la base du Fonds d'expansion commerciale, destiné à encourager les études de sciences économiques, dans le cadre de la Section des sciences commerciales, économiques et sociales, rattachée à la Faculté de droit. Conformément au vœu du donateur, le don ou ses revenus doivent être employés à faciliter les travaux de recherche des professeurs et des étudiants de la dite section, ainsi que la publication de leurs travaux et la participation des uns et des autres à des congrès scientifiques.

Enfin, en 1969, a été créé le Fonds Jean-Pierre Jéquier, doté par M. et Mme Jean Jéquier d'une donation initiale de Fr.5'000.--, afin de perpétuer le souvenir de leur fils, le professeur d'archéologie préhistorique Jean-Pierre Jéquier, tragiquement décédé dans son activité, au cours d'une plongée dans le lac de Neuchâtel. Le capital du fonds vient d'être augmenté d'un montant de Fr. 255'000.-- par disposition successorale des donateurs. Les revenus du fonds servent à l'octroi de prix ou de subsides pour des travaux méritants en archéologie préhistorique intéressant la région neuchâteloise. A l'exception du Prix de la Société Académique qui n'a guère été sollicité depuis un certain temps, des lauréats bénéficient assez régulièrement des attributions de ces fonds.

Le capital à disposition de la Société Académique est d'un ordre de grandeur de Fr. 180'000.-- et les fonds représentent un total d'environ Fr. 70'000.-- (sans tenir compte de la récente dotation du fonds Jean-Pierre Jéquier). Cela permet l'octroi de prestations annuelles totales oscillant actuellement entre Fr. 2'000. – et Fr. 10'000.--.

Ainsi, depuis un siècle, notre société poursuit le même but : travailler au progrès des Hautes Etudes dans le canton et plus spécialement au développement de l'Université. A la vérité, l'activité traditionnelle de la Société Académique, dans le cadre des moyens dont elle dispose, n'a pratiquement jamais pu être à la mesure des buts ambitieux assignés par les fondateurs. Pratiquement, les enseignements, les instituts, le nombre des professeurs et des instituts se sont accrus considérablement. Etant donné le développement des sciences exactes et morales, en regard de la conception de la recherche, de ses dimensions et de ses exigences actuelles, si indispensables et substantiels que soient les moyens financiers mis à disposition par les Pouvoirs publics et le Fonds national de la recherche scientifique, si appréciable que soit l'appoint des mandats confiés par l'industrie à certains instituts, de nombreux secteurs subsistent où un soutien de notre part, même très modeste, se révèle non seulement

souhaitable, mais encore nécessaire. La qualité des sollicitations dont nous sommes l'objet et auxquelles nous ne pouvons souvent répondre que très partiellement en témoigne. Dès lors, les buts poursuivis par la Société n'ont rien perdu de leur actualité et, comme la plupart des autres sociétés académiques de Suisse qui disposent de montants proportionnellement beaucoup plus importants, nous devons nous mettre en mesure de donner moins parcimonieusement.

Mais peut-être devons-nous apporter de nouvelles adaptations aux moyens et aux méthodes propres à réaliser nos objectifs. C'est ainsi qu'avait été examinée l'hypothèse de voir la Société Académique servir d'intermédiaire entre l'Université et les donateurs de l'Economie privée qui acceptent de financer telle ou telle recherche scientifique ou de contribuer à un investissement important en vue du développement de l'un ou l'autre des instituts universitaires. Le problème du financement des publications, et plus particulièrement des thèses de doctorat avait été évoqué. Il avait cependant été constaté que de telles formules ne sauraient être efficaces que si elles rencontrent l'adhésion, sinon de la totalité, du moins d'une très grande partie des intéressés.

Autre approche : alors que les anciens élèves de nombreuses Hautes Ecoles sont constitués en associations, la plupart des étudiants de Neuchâtel n'ont plus, sitôt leurs grades obtenus, que des contacts sporadiques et purement personnels avec leur Alma mater. Il nous paraît que notre société peut utilement combler cette lacune. C'est pourquoi nous avons participé à plusieurs reprises, ces dernières années, à la cérémonie de remise des diplômes de l'Université pour rappeler aux étudiants cette possibilité de rester en contact.

L'idée de resserrer les liens avec les amis et les anciens de l'Université a fait l'objet de plusieurs appels des recteurs lors des manifestations universitaires. Le recteur Guinand relevait « nos anciens étudiants ne devraient-ils pas être nos meilleurs supporters et, au fond, pourquoi l'Université de Neuchâtel n'aurait-elle pas aussi son Club des 200 ? Nous voudrions donc pouvoir garder des liens étroits avec nos anciens étudiants, non pas, bien entendu, uniquement dans le but d'espérer leur soutien financier, mais bien davantage parce qu'ils peuvent mieux que quiconque apprécier ce que l'Université leur a apporté, ce qu'elle aurait pu leur apporter et ce qu'elle devrait apporter aux étudiants d'aujourd'hui ».

C'est dans cet esprit que la Société Académique, sensible à l'évolution de l'Université, aborde son deuxième centenaire d'activité.